

Compte rendu atelier du 27 Octobre, atelier fonctionnement du territoire scénarii Scot de la CC de la Haute-Saintonge.

Le scénario 3 semble avoir la faveur de l'ensemble des participants, même s'ils s'accordent à dire qu'inéluctablement l'influence de Bordeaux du scénario 1 aura des incidences sur le mode de développement du territoire, et que le scénario 2 correspond à bien des égards à la trajectoire actuel du territoire.

Le fonctionnement du territoire apparait fortement conditionné à l'implantation des activités économiques du territoire, l'emploi structure l'aménagement du territoire, l'armature sera fonction du développement économique du territoire.

Mobilités, transports et déplacements

La question des déplacements et des mobilités soulève l'enjeu du développement de l'offre ferroviaire, la modification des horaires Saintes-Bordeaux moins adaptée aux migrations pendulaires en direction de Bordeaux et inversement.

Le covoiturage se développe, des aires de covoiturage sauvages se structurent spontanément aux abords des axes routiers, à proximité des nœuds de mobilité. Il se pose la question dans une perspective d'intensification de la fréquentation du stationnement aux abords des gares, notamment en gare de Jonzac, de la capacité d'accueil de ces stationnements relais.

Un enjeu de développement de ligne de bus pour une meilleure irrigation du territoire en transport en commun, notamment pour la desserte de Montguyon, qui aujourd'hui ne dispose pas de ligne vers Bordeaux, comme une alternative au train.

Le fluvial est apparu comme une opportunité de relier le littoral Royan à Bordeaux, pouvant servir de support touristique aussi.

Des problèmes de congestion et le caractère accidentogène de la N10 ont été évoqués.

Logements et réhabilitations

Il a été souligné qu'un gros travail sur les friches industrielles avait été mené sur le territoire, qu'il restait néanmoins encore quelques friches dont la conversion en raison des sols pollués apparaissait difficilement mobilisable.

Suite aux échanges en plénières du matin, il a été posé la question des moyens d'action sur la rénovation et les outils à la disposition des communes pour inciter à la réhabilitation de bâti. Cela a donné lieu à des échanges sur les différentes actions menées par les élus communaux, avec des résultats différenciés selon les situations et les outils mis en place : PIG, portage foncier par l'EPF, subvention ANAH, rénovation énergétique, les actions de la fondation du patrimoine. Il ressort des échanges, que la sollicitation des aides reste souvent confidentielle, peut être due à un manque de connaissance de la population de ces aides. Il



est souligné aussi que certains ménages (critères économiques, de ressources) ne sont pas toujours éligibles à ces aides, ce qui peut être un frein pour certains à l'acquisition de bâti dégradé.

Il a été souligné la rénovation appelle à la rénovation, que certaines actions indirectes comme l'aménagement des espaces publics des centres-bourgs ont des impacts sur l'attractivité des villages, que certaines actions redynamisaient certaines rues.

Il ressort un fort enjeu de portage par la CDCHS d'actions sur la rénovation, et la préservation du patrimoine qui contribue à l'identité du territoire.

La question du patrimoine, et de l'appui touristique que celui-ci constitue pour le confortement et le développement de la stratégie touristique de la CDCHS, a été discutée.

Le territoire est soumis à de nombreux périmètres de préservation patrimoniale. Cependant, il a été observé que la réglementation en matière d'urbanisme s'était assouplie, et qu'elle n'était pas un frein identifié comme tel à la rénovation du bâti ancien.

Sur Jonzac, des rénovations et notamment divisions de logement liées à l'attractivité thermale et à la demande saisonnière d'une offre d'hébergement touristique interroge. Ce phénomène semble propre à Jonzac et l'influence du thermalisme, au contraire sur le reste du territoire la taille des logements est inadaptée à la structure des ménages. Ces mécanismes de divisions sont moins observables sur le reste du territoire.

Equipements et offres culturelles

Sur la question du fonctionnement interne du territoire, le territoire s'est d'ores et déjà fortement impliqué dans l'accès aux services de soins et services de santé sur l'ensemble du territoire avec la création de maison de santé (Archiac, Pons, Mirambeau, St Bonnet/Gironde, Plassac); Néanmoins, les équipements ne suffisent pas, le territoire peine notamment à faire venir des professionnels de santé et plus encore les spécialistes ; pour cela il a été souligné l'importance de ne pas négliger l'essor de l'e-santé dans les pratiques de consultation avec des équipements adaptés à la téléconsultation comme cela se développe au sein l'EHPAD de Saintes.

Sur la question de l'offre commerciale, il a été souligné que le département était relativement bien doté en commerce, notamment grandes surfaces, qu'il fallait être vigilant sur l'implantation du commerce, sans pour autant être un frein à l'implantation d'activités sur certaines zones. Les modes de consommation évoluent, avec les achats sur internet qui prennent une part importante de marché, et interrogent sur l'avenir de ces zones et la possible émergence à l'avenir de friche commerciale. Il a relevé que la consommation sur internet, nécessitait cependant des plateformes logistiques notamment de stockage peut être comme des perspectives d'évolution de ces espaces.

L'offre culturelle mise en place par la CDCHS a été saluée. La mutualisation est nécessaire pour certains équipements (centre des congrès) mais il faut continuer à offrir des services de proximité, il a été évoqué la possibilité de mise en place de scènes itinérantes sur le



territoire qui le sillonnaient. L'animation de proximité du territoire (équipements communaux, maisons éducatives..) a été discutée.

La culture apparaît aussi comme un vecteur d'attractivité du territoire.

Un PPRIF est en cours d'élaboration, les risques d'incendies et feux de forêt touchent le Sud du territoire, au sein de la Double. Ces risques conditionnent le développement de certaines communes de la Double Saintongaise.

